

Règlements de la patinoire extérieure

- Il est **obligatoire** de porter un **casque réglementaire**, un **protège-cou** ainsi qu'un **protecteur facial complet** lorsque vous **jouez au hockey**;
- La patinoire est réservée pour le patin libre les samedis et les dimanches de 9h à 10h et de 13h à 14h;
- Veuillez adopter un comportement approprié et respectueux dans le vestiaire, sur la glace et autour de la patinoire;
- Veuillez patiner à une distance sécuritaire des autres patineurs afin d'éviter les chutes;
- La porte extérieure du Chalet des loisirs doit demeurer fermée en tout temps.

Il est interdit :

- De se bousculer, de se chamailler et de jouer à la tague;
- De patiner avec quelqu'un sur le dos ou dans les bras;
- De flâner dans le Chalet des loisirs;
- De consommer de l'alcool, de fumer et de vapoter dans le Chalet des loisirs et sur les patinoires;
- De boire ou de manger sur les patinoires;
- D'endommager la glace en y piquant la lame du patin.

En cas d'urgence, veuillez-vous référer au préposé de la patinoire extérieure qui est présent du lundi au vendredi de 18h à 21h ainsi que samedi et dimanche de 9h à 20h.



La Municipalité de Saint-Agapit se dégage de toutes responsabilités en ce qui a trait aux objets pouvant être volés dans le vestiaire.